

Le texte original en allemand fait foi

Conditions générales de vente de my Yachting GmbH

Édition novembre 2021

Le texte original en allemand fait foi

1 Partenaire contractuel

Les conditions générales de vente suivantes s'appliquent à toutes les prestations (produits, services, formations, etc.) de my Yachting GmbH, CH-2575 Täuffelen (ci-après dénommée my Yachting) vis-à-vis de ses clientes et clients (ci-après dénommés client).

2 Inscription, conclusion du contrat

Un contrat est conclu entre le client et my Yachting dès la réception de la commande/inscription écrite, téléphonique ou personnelle. La commande est confirmée par écrit par my Yachting.

3 Prix

Le prix confirmé lors de la commande/inscription fait foi. Les prix sont indiqués en francs suisses (CHF) ou en euros (EUR). Si des prestations de tiers sont comprises dans la commande, my Yachting se réserve le droit de facturer d'éventuelles augmentations de prix. Nous nous réservons expressément le droit de modifier l'offre et les prix.

4 Produits

Les frais d'emballage et d'expédition sont facturés au client.

Le paiement de la facture est dû conformément aux conditions de paiement figurant sur la facture. Les escomptes ou autres rabais sont exclus.

En cas de réclamation justifiée (défaut de production, erreur de livraison), my Yachting remplace le produit concerné. Un délai de garantie de 24 mois ou le délai de garantie du fabricant du produit s'applique. Les retours ne sont possibles qu'après consultation de my Yachting, dans l'emballage d'origine, et se font aux frais et aux risques du client.

5 Services, cours, formations

Les frais de prestations de services, de cours ou de formation sont dus au plus tard 30 jours après la commande/l'inscription. En cas de commande/d'inscription à court terme, moins de 30 jours avant le début de la prestation de services ou du cours/de la formation, les frais sont payables immédiatement après réception de la facture.

5.1 Conditions d'annulation

En cas d'annulation jusqu'à 30 jours avant le début de la prestation, du cours ou de la formation, les frais d'annulation s'élèvent à 50 % du prix. En cas d'annulation jusqu'à 14 jours avant le début de la prestation, du cours ou de la formation, les frais d'annulation s'élèvent à 100 % du prix. Le client a la possibilité de présenter une personne de remplacement. Dans ce cas, my Yachting facture des frais de traitement de 60 CHF par personne. Si la prestation de service, le cours ou la formation est interrompu(e) avant la fin, aucun remboursement ne peut être accordé.

5.2 Annulation par my Yachting

Une annulation par my Yachting en raison d'un nombre insuffisant d'inscriptions ou d'autres circonstances contraignantes doit être effectuée au plus tard deux semaines avant le début de la prestation de service, du cours ou de la formation. En cas d'annulation par my Yachting, le prix est intégralement remboursé. Les demandes de dommages et intérêts sont exclues.

6 Assurance

L'assurance est à la charge du participant.

7 Responsabilité

my Yachting n'est pas responsable des dommages et des accidents causés par le non-respect des consignes et par un comportement négligent.

8 Droit applicable, lieu de juridiction

La relation entre my Yachting et le client est exclusivement soumise au droit suisse.
Le lieu de juridiction est Nidau.

my Yachting GmbH
Täuffelen, November 2021